

**Pour diffusion le lundi 6 mars 2023**

Communiqué de presse

**Atteintes inacceptables aux droits linguistiques de fonctionnaires fédéraux  
à la table de négociation**

Actuellement engagé dans la négociation d'une convention collective auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le syndicat UCCO-SACC-CSN, représentant 7 500 agentes et agents correctionnels fédéraux partout au pays, dénonce une atteinte significative, préoccupante et inédite à l'esprit de la *Loi en matière de langues officielles*.

En effet, depuis la création du syndicat il y a 20 ans, soit depuis les quatre dernières rondes de négociations, le gouvernement fédéral a toujours offert un service de traduction simultanée dans les deux langues officielles, le français et l'anglais. Or, en rupture totale avec cette pratique, depuis janvier 2023, le gouvernement fédéral oblige les négociateurs syndicaux à renoncer à la traduction simultanée ou à assumer 50 % des frais pour ce service, sous peine de refus de négocier.

Le gouvernement fédéral se justifie en invoquant la nécessité d'avoir recours à des traducteurs externes et mentionne au passage que de toute façon, le Commissariat aux langues officielles n'a pas le pouvoir de le forcer à fournir et à financer la traduction simultanée à la table de négociation.

**Un mépris inquiétant**

Le président national d'UCCO-SACC-CSN, Jeff Wilkins, dénonce un mépris aussi dangereux qu'inquiétant pour les agentes et les agents correctionnels :

*« Lors des négociations, les mots comptent. Si toutes les parties à la table ne peuvent pas comprendre le contenu ou le contexte des débats, nous ne pouvons pas représenter nos membres comme il se doit. Nos membres s'attendent à ce que nous parlions en leur nom à la table de négociation, et nous ne pouvons pas le faire dans ces circonstances. Dans un monde parfait, toutes les parties seraient parfaitement bilingues, mais ce n'est pas le cas de part et d'autre à la table de négociation. Tout le monde doit comprendre ce qui se dit et cette responsabilité appartient à l'employeur, qui a le devoir de promouvoir les deux langues officielles au Canada. »*

Au-delà de la seule situation des agents correctionnels, le vice-président national, Frédérick Lebeau, déplore que gouvernement ne laisse pas le syndicat négocier de bonne foi dans la langue de son choix :

*« Comme syndicat, nous représentons des membres partout au Canada, et à leur image, notre comité de négociation inclut des anglophones et des francophones. Peu importe la langue officielle qu'ils choisissent d'utiliser, ils doivent pouvoir être compris dans la*

*langue de leur choix et comprendre ce qui est dit à la table de négociation. C'est leur droit et c'est aussi le droit des membres qu'ils représentent. Le droit de discuter, d'échanger avec notre employeur fédéral en français comme en anglais est au cœur de la démocratie canadienne. Ce n'est ni un accommodement ni une faveur qu'on nous concède, mais une obligation régulièrement réaffirmée par les plus hautes instances au pays. »*

UCCO-SACC-CSN invite donc le gouvernement fédéral à prendre ses responsabilités et à fournir un service linguistique de qualité aux syndicats avec qui il négocie, comme il le fait depuis plus de 20 ans. Nous réaffirmons ainsi avec la plus grande fermeté que cette demande est nécessaire à des négociations sereines et fructueuses dans le respect de la loi, de l'histoire du Canada et des parties.

-30-

### **À propos**

Le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) représente plus de 7500 membres, répartis dans les cinq grandes régions du Canada: Pacifique, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique. UCCO-SACC-CSN représente les agents correctionnels dans les 49 établissements fédéraux.

### **Informations**

Damien Waltisperger

[damien.waltisperger@csn.qc.ca](mailto:damien.waltisperger@csn.qc.ca)

514 835-2786